



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 17 septembre 2003 à 9 h 30 à laquelle sont présents madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absent monsieur le maire Yves Ducharme, président.

**CE-2003-1296 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 10 SEPTEMBRE 2003**

**CONSIDÉRANT QUE** copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 10 septembre 2003 a été déposée aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

**CE-2003-1297 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 34 - 21 470,71 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 34 - 270 154,19 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 35 - 2 808,22 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 30 - 817 675,19 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 34 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 34, la liste des réquisitions numéro 35 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 30 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 34	Pièces de comptes à payer	21 470,71 \$	1 <sup>er</sup> au 5 sept. 2003
Liste PD numéro 34	Pièces de comptes à payer	270 154,19 \$	1 <sup>er</sup> au 5 sept. 2003
Liste des réquisitions numéro 35	Pièces de comptes à payer	2 808,22 \$	1 <sup>er</sup> au 5 sept. 2003
Liste des embauches numéro 30	Embauches de personnel temporaire	817 675,19 \$	18 au 29 août 2003

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2003.

Adoptée

**CE-2003-1298 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-35 - 535 241,21 \$ - PÉRIODE DU 28 AOÛT AU 3 SEPTEMBRE 2003**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-35 d'un montant total de 535 241,21 \$ pour la période du 28 août au 3 septembre 2003.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2003.

Adoptée

**CE-2003-1299 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-29 - 37 516,66 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-29 d'un montant total de 37 516,66 \$ pour la période du 22 au 28 juillet 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2003.

Adoptée

**CE-2003-1300 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-30 - 70 040 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-30 d'un montant total de 70 040 \$ pour la période du 29 juillet au 4 août 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2003.

Adoptée

**CE-2003-1301 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-31 - 118 545,28 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-31 d'un montant total de 118 545,28 \$ pour la période du 5 au 18 août 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2003.

Adoptée

**CE-2003-1302 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-32 - 116 203,09 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-32 d'un montant total de 116 203,09 \$ pour la période du 19 au 25 août 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2003.

Adoptée

**CE-2003-1303 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-33 - 83 432,62 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-33 d'un montant total de 83 432,62 \$ pour la période du 26 août au 1<sup>er</sup> septembre 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2003.

Adoptée

**CE-2003-1304\* AMENDEMENTS À L'ENTENTE INTERVENUE LE 23 MAI 2003 POUR LE PROJET RÉSIDENTIEL LE PLATEAU, PHASE 30 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente est intervenue le 23 mai 2003 entre la Ville de Gatineau et la compagnie Le Plateau de la Capitale s.e.n.c. concernant le projet résidentiel Le Plateau, phase 30 et que cette entente prévoit les modalités de financement des services municipaux de la phase I et de la phase II ainsi que de l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le requérant désire modifier les modalités de financement prévu à l'entente, le tout afin de se prévaloir des dispositions transitoires prévues à l'article 45 du règlement numéro 98-2003 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

D'accepter les amendements proposés à l'entente intervenue le 23 mai 2003 pour le projet Le Plateau, phase 30 de façon à ce que le requérant finance les travaux de construction des services municipaux de la phase I et d'enfouissement des réseaux d'utilités publiques et que la Ville finance les travaux de construction des services municipaux de la phase II par taxe d'améliorations locales.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les amendements à l'entente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-1305\* MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2002-655 QUI AUTORISE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE ET APPROUVE LA REQUÊTE POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE LACOMBE DANS LA PHASE 7 DU PROJET**

**RÉSIDENTIEL L'OASIS MONT-ROYAL - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté la résolution numéro CM-2002-477 relativement au prolongement de la rue Lacombe dans la phase 7 du projet résidentiel L'Oasis Mont-Royal;

**CONSIDÉRANT QUE** cette résolution autorise le trésorier à rembourser la quote-part de la Ville reliée à la réalisation de travaux municipaux dans ce projet, jusqu'à un maximum de 30 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût relié à la quote-part municipale de la Ville est plus élevé que prévu :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité modifie sa résolution numéro CE-2002-655 adoptée le 28 mai 2002 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2002-477 adoptée le 18 juin 2002 afin d'augmenter la quote-part remboursable par la Ville à 37 898,19 \$.

Les fonds supplémentaires de 7 898,19 \$ requis à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Fonds de roulement	7 623,54 \$	Quote-part Ville
04-13493	274,65 \$	Projet rue Lacombe TPS à recevoir ristourne

À cet effet, le trésorier est autorisé à puiser au fonds de roulement un montant de 7 898,19 \$ remboursé sur une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2003.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-1306\* ACCEPTATION REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL VILLAGE LUCERNE, PHASES 8 ET 10 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie 170439 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais, à l'installation des services municipaux dans le projet Village Lucerne, phases 8 et 10;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente a été signée entre l'ex-Ville d'Aylmer et la compagnie 170439 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux des phases 8 et 10 dans le projet Village Lucerne :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

De ratifier la requête présentée par la compagnie 170439 Canada inc. pour construire, à ses frais, selon l'entente intervenue, les services municipaux dans les phases 8 et 10 du projet Village Lucerne.

D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par les experts-conseils Les Consultants de l'Outaouais inc..

D'aviser le ministère de l'Environnement que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'accepter d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités au cabinet des experts-conseil mentionnés ci-dessus et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.

D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

D'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie.

D'exiger que la compagnie cède à la Ville, à titre gratuit, les rues formées par les lots numéros 36-566, 36-567, 36-568 ainsi que les services municipaux, les servitudes et le passage piétonnier formé du lot numéro 36-569, rang 1, Canton de Hull.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues et du passage piétonnier faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-1307\* ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET INTÉGRÉ MANOIR DES TREMBLES, PHASE 5 - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie 4084390 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux de la phase I (aqueduc et égouts) sur les lots numéros 3027989, 3027990 et 3028000 étant la portion du projet intégré situé dans la phase 5 du projet Manoir des Trembles;

**CONSIDÉRANT QU'**une nouvelle entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 4084390 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans ce projet :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville et la compagnie 4084390 Canada inc. concernant la portion du projet intégré située dans la phase 5 du projet Manoir des Trembles.

De ratifier la requête présentée par la compagnie 4084390 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003), les services municipaux (aqueduc et égouts) dans ce projet.

D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par les experts-conseils Les Consultants de l'Outaouais inc..

D'aviser le ministère de l'Environnement que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'accepter d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités au cabinet des expert-conseils susmentionnés et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

D'exiger que la compagnie cède à la Ville, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises pour leur entretien, dans la portion du projet intégré située dans le projet Manoir des Trembles, phase 5.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente faisant l'objet de la présente ainsi que le contrat relatif à la cession des services municipaux et des servitudes requises pour ce projet.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-1308\* ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LE CHÂTELET - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - R. ALAIN LABONTÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le CPE Le Châtelet a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation d'un réseau d'égout sanitaire ainsi que l'aménagement de voie de décélération et d'évitement le long du boulevard Lucerne;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et le CPE Le Châtelet afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux requis pour desservir les nouvelles installations du CPE Le Châtelet projeté du côté nord du boulevard Lucerne :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville et le CPE Le Châtelet concernant la construction de services municipaux requis pour desservir les installations du CPE Le Châtelet projeté du côté nord du boulevard Lucerne.

De ratifier la requête présentée par le CPE Le Châtelet pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville (règlements numéros 98-2003 et 99-2003), le réseau d'égout sanitaire ainsi que les voies de décélération et d'évitement requis pour desservir les nouvelles installations du CPE Le Châtelet.

D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par les experts-conseils Les Consultants de l'Outaouais inc..

D'aviser le ministère de l'Environnement que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'accepter d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités au cabinet des experts-conseils susmentionnés et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.

D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme GMM Consultants inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

D'exiger que la compagnie cède à la Ville, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises pour leur entretien, pour ce projet.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente faisant l'objet de la présente ainsi que le contrat relatif à la cession des services municipaux et des servitudes requises pour ce projet.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-1309\* ACCEPTATION REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL TERRASSE RIVERVIEW, PHASES 2 ET 3 - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - ANDRÉ LEVAC**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Construction JPB Bouwman et Fils inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais, à l'installation des services municipaux dans le projet Terrasse Riverview, phases 2 et 3;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente a été signée entre l'ex-Ville d'Aylmer et la compagnie Program Properties Limited afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux pour l'ensemble du projet Terrasse Riverview et que Construction JPB Bouwman et Fils inc. accepte de respecter les modalités de cette entente :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

De ratifier la requête présentée par la compagnie Construction JPB Bouwman et Fils inc. pour construire, à ses frais, selon l'entente intervenue, les services municipaux dans les phases 2 et 3 du projet Terrasse Riverview.

D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par les experts-conseils Richard Bélec Ingénieur-Conseil.

D'aviser le ministère de l'Environnement que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'accepter d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités au cabinet des experts-conseil mentionnés ci-dessus et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.

D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

D'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie.

D'exiger que la compagnie cède à la Ville, à titre gratuit, les rues ainsi que les services municipaux et les servitudes dans ces phases du projet Terrasse Riverview.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-1310\* AUTORISATION SIGNATURE D'UNE ENTENTE - TRAVAUX MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL L'OASIS MONT-ROYAL, PHASE 4 - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente est intervenue en 1996 entre l'ex-Ville de Gatineau et la compagnie L'Oasis Mont-Royal Limitée concernant le projet résidentiel L'Oasis Mont-Royal;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie L'Oasis Mont-Royal Ltée a réalisé les travaux de construction des services municipaux de la phase I dans la phase 4 du projet L'Oasis Mont-Royal, qu'elle est sur le point d'y réaliser les travaux de construction des services municipaux de la phase II et qu'une portion de ces travaux sera remboursable par la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux municipaux dans le projet résidentiel L'Oasis Mont-Royal, phase 4, faisant l'objet de la présente résolution, s'inscrivent dans le cadre du projet numéro ING 03-18, intitulé Autres projets, prévu au PTI pour l'année 2003 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

D'approuver les travaux municipaux dans le projet résidentiel L'Oasis Mont-Royal, phase 4, faisant l'objet de la présente résolution, s'inscrivant dans le cadre du projet numéro ING 03-18, intitulé Autres projets, au montant de 32 000 \$, financé à même le fonds de roulement.

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville et la compagnie L'Oasis Mont-Royal Ltée concernant la réalisation et le remboursement de travaux municipaux à être réalisés à même les travaux de construction des services municipaux de la phase II dans le projet L'Oasis Mont-Royal, phase 4.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente relative aux travaux municipaux mentionnés ci-haut.

D'autoriser le trésorier à rembourser sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, la quote-part de la Ville reliée à la réalisation des travaux municipaux et ce, jusqu'à concurrence de 32 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 32 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
Fonds de roulement	32 000 \$	Quote-part municipale projet Oasis, phase 4

À cet effet, le trésorier est autorisé à puiser au fonds de roulement un montant de 32 000 \$, remboursé sur une période de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2003.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-1311\* AUTORISATION SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR LA CESSION DU RÉSEAU D'AQUEDUC - PROJET INTÉGRÉ LES CONDOS DE LA CÔTE D'AZUR, PHASE 1- DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Les Constructeurs Laurence Ltée doit céder à la Ville de Gatineau le réseau d'aqueduc qui a été installé sur les lots numéros 2361063 et 2985019 afin de desservir la phase 1 du projet Les Condos de la Côte d'Azur;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente devra être signée entre la Ville et la compagnie Les Constructeurs Laurence Ltée afin d'établir les lignes directrices régissant la cession du réseau d'aqueduc dans ce projet :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville et la compagnie Les Constructeurs Laurence Ltée concernant la cession du réseau d'aqueduc dans le projet Les Condos de la Côte d'Azur, phase 1.

D'autoriser cette compagnie à embaucher à ses frais, la firme Les Consultants de l'Outaouais inc. afin de superviser les tests requis sur le réseau d'aqueduc construit en vue de s'assurer de son bon fonctionnement et de sa conformité aux normes de la Ville et à préparer les plans tel que construit, du réseau, le tout préalablement à sa cession par la Ville.

D'exiger que la compagnie cède à la Ville, à titre gratuit, le réseau d'aqueduc et les servitudes requises pour son entretien, dans le projet Les Condos de la Côte d'Azur, phase 1.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente faisant l'objet de la présente ainsi que le contrat relatif à la cession des services municipaux et des servitudes requises pour ce projet.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-1312 SOUMISSION 2003 SI 161 - AQUA DATA INC. - INSPECTION ET ANALYSE DES BORNES D'INCENDIE ET DES VANNES DE CONDUITES MAÎTRESSES POUR LES SECTEURS DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - APPROXIMATIVEMENT 74 500 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Aqua Data Inc., 95, 5<sup>e</sup> Avenue, Pincourt, Québec, J7V 5K8, pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie et des vannes de conduites maîtresses pour les secteurs de Buckingham et de Masson-Angers, selon les prix unitaire indiqués ci-dessous, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 1<sup>er</sup> août 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

**DESCRIPTIONS DES TRAVAUX**

**PRIX UNITAIRE  
(taxes en sus)**

Analyse et inspection des bornes d'incendie	29,53 \$
Analyse et inspection des vannes	43,55 \$
Analyse et inspection des vannes – travail de nuit	46,55 \$

Le contrat sera valide pour l'année 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant et ce, jusqu'à concurrence des fonds disponibles :

POSTE	DESCRIPTION
02-22290-521	Bornes-fontaines – entretien et réparation - infrastructures

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2003.

Adoptée

**CE-2003-1313\* RÈGLEMENT NUMÉRO 156-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 761 000 \$ POUR INSTALLER UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE RUE, CONSTRUIRE DES BORDURES ET TROTTOIRS ET COMPLÉTER LE REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR UNE PARTIE DES RUES DE L'ATMOSPHÈRE, DE LA NÉBULEUSE ET POLAIRE AINSI QUE POUR ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 129-2003 - PROJET LE PLATEAU, PHASE 30 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 156-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 761 000 \$ pour installer un système d'éclairage de rue, construire des bordures et trottoirs et compléter le revêtement bitumineux sur une partie des rues de l'Atmosphère, de la Nébuleuse et Polaire ainsi que pour abroger le règlement numéro 129-2003 – Projet le Plateau, phase 30.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-1314 SOUSSION 2003 SP 102 - C.L.B. UNIFORMES INC. - MARTIN & LÉVESQUE (1983) INC. - SURPRENANT ET FILS - LES DISTRIBUTEURS R. NICHOLLS - VÊTEMENTS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - ANNÉE 2003 - SERVICE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE - 85 078,29 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les soumissions des firmes suivantes pour les vêtements des pompiers, le tout en conformité avec leurs soumissions déposées en date du 30 mai 2003 et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues par section et conformes.

Un tableau des prix unitaire est annexé à cette résolution.

Le tableau ci-bas représente le total des montants qui seront imputés au poste budgétaire identifié au sommaire pour l'achat de tous les vêtements lors de la commande initiale. Par la suite, le Service de sécurité incendie pourra se procurer tout au cours de l'année, les vêtements mentionnés au tableau des prix unitaire, jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

FOURNISSEURS	VÊTEMENTS	MONTANT (INCLUANT LES TAXES)
C.L.B. Uniformes Inc.	Chapeau (chapka) et manteau	5 272,80 \$

213, boulevard René A. Robert, suite 100 Sainte-Thérèse (Québec) J7E 4L1		
<b>Martin &amp; Lévesque (1983) inc.</b> 420, 3 <sup>e</sup> Avenue, parc Industriel, Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6	Pantalon cargo, bermuda cargo et casquette	31 174,07 \$
<b>Surprenant et fils</b> 1529 Sud Cowansville (Québec) J2K 2Z4	Soulier, bottillon et botte de construction	19 205,78 \$
<b>Les Distributeurs R. Nicholls Inc.</b> 2475 de la Province, Longueuil (Québec) J4G 1G3	Ceinture, bas, chemise manches courtes, chemises manches longues, foulard, gant, T-shirt et le chandail genre « wooly-pooly »	29 425,64 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
22200-651	82 119,84 \$	Combat des incendies vêtements et access.
04-13493	2 958,45 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2003.

Adoptée

**CE-2003-1315 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À LA MARCHÉ MÈRE-FILLE  
CHEERIOS ORGANISÉE PAR LA FONDATION DES MALADIES DU COEUR -  
21 SEPTEMBRE 2003 - 375 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs Marc Bureau, Joseph De Sylva, Richard Jennings et Simon Racine et mesdames Jocelyne Houle et Louise Poirier à participer à la Marche mère-fille Cheerios organisée par la Fondation des maladies du cœur de la région de l'Outaouais.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 375 \$ à l'ordre de la Fondation des maladies du cœur à l'attention de madame Margot Lajeunesse, coordonnatrice régionale de l'Outaouais, 109, rue Wright, bureau 007, Gatineau, Québec, J8X 2G7.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	50 \$	Marc Bureau - de Wright-Parc-de-la- Montagne subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2003.

Adoptée

**CE-2003-1316 PARTICIPATION DE MONSIEUR JOSEPH DE SYLVA À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA CASA PORTUGESA - 5 OCTOBRE 2003 - 75 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur Joseph De Sylva à participer à une activité spéciale organisée par la Casa Portuguesa de Artes e Cultura qui aura lieu le 5 octobre 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 75 \$ à l'ordre de Casa Portuguesa à l'attention de monsieur Eugidio Nascimento, 68, rue de l'Atmosphère, Gatineau, Québec, J9A 2Y6, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	75 \$	Joseph De Silva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2003.

Adoptée

**CE-2003-1317 SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION DE QUARTIER BELLEVUE - FÊTE DE QUARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association de quartier Bellevue à l'attention de madame Mireille Joubarne, 241, rue Hilltop, Gatineau, Québec, J8P 2L6, à titre de subvention pour l'organisation de la fête de quartier qui aura lieu le 27 septembre 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	1 000 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2003.

Adoptée

**CE-2003-1318 AUTORISER MESSIEURS R. ALAIN LABONTÉ ET PIERRE PHILION À PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE CENTRAIDE OUTAOUAIS – 26 SEPTEMBRE 2003 – (170 \$) ET SUBVENTION DE MESDAMES LOUISE POIRIER ET JOCELYNE HOULE (115 \$)**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs R. Alain Labonté et Pierre Philion à participer à une activité spéciale dans le cadre de la campagne Centraide 2003 qui aura lieu le 26 septembre 2003.

De plus, ce comité autorise mesdames Louise Poirier et Jocelyne Houle à verser un montant de 115 \$ pour cette activité.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 285 \$ à l'ordre de Centraide Outaouais à l'attention de monsieur Philippe Paquin.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11402-972	85 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions
11407-972	85 \$	Pierre Phillion - de St-Raymond/Vanier subventions
11406-972	15 \$	Louise Poirier – de l'Orée-du-Parc subventions
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle – de Buckingham subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11407-671	85 \$		Pierre Phillion - de St-Raymond/Vanier fourn. de bureau
11407-972		85 \$	Pierre Phillion - de St-Raymond/Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2003.

Adoptée

**CE-2003-1319 SUBVENTION DE 425 \$ - MEMBRES DU CONSEIL - FILLES D'ISABELLE - CERCLE 674 SAINT-JEAN-VIANNEY - CONGRÈS DU 20 SEPTEMBRE 2003**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 425 \$ à l'ordre des Filles d'Isabelle – Cercle 674 Saint-Jean-Vianney à l'attention de madame Hélène Dubois, régente, 171, rue de Candiac, app. 2, Gatineau, Québec, J8P 7V1, à titre de subvention pour le congrès des Filles d'Isabelle qui se tiendra à l'Agora de la maison du Citoyen le 20 septembre 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11405-972	100 \$	Marc bureau - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11410-972	100 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2003.

Adoptée

**CE-2003-1320 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL - COLLOQUE FONDATION DES RUES PRINCIPALES ET COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DU TRANSPORT URBAIN DU QUÉBEC - QUÉBEC – 1<sup>er</sup>, 2 ET 3 OCTOBRE 2003**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise les conseillers mentionnés ci-dessous à participer au colloque de l'Association du transport urbain du Québec qui aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2003 et/ou au colloque de la Fondation des Rues principales qui aura lieu les 2 et 3 octobre 2003 à Québec pour une dépense maximale de 5 440 \$.

**Colloque de l'Association du transport urbain du Québec :**  
Simon Racine et Yvon Boucher

**Colloque de la Fondation des Rues principales :**  
Paul Morin, Richard Côté, Aurèle Desjardins, Yvon Boucher et Luc Montreuil.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 230 \$ à l'ordre de l'Association du transport urbain du Québec, 800, rue de la Gauchetière Ouest, bureau E-4100, Montréal, Québec, H5A 1J6.

Le trésorier est également autorisé à émettre un chèque de 950 \$ à l'ordre de Colloque 2003 – Fondation Rues principales, 11, rue de l'Ancien-Chantier, Québec, Québec, G1K 6T4.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30018	736,34 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30020	972,66 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30022	763,67 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30023	972,66 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30024	1 496,67 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30025	498,00 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 9 septembre 2003.

Adoptée

**CE-2003-1321\* DEMANDE DE SUBVENTION CORPORATIVE - CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE CENTRAIDE - 25 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** Centraide organise sa campagne annuelle de financement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a toujours été un partenaire de Centraide dans ses projets de levée de fonds;

**CONSIDÉRANT QUE** Centraide vient en aide à près de 65 organismes locaux et régionaux et son rôle est essentiel auprès de ces derniers :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accorder une subvention corporative de 25 000 \$ à Centraide à titre de partenaire majeur.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque au montant de 25 000 \$ à Centraide Outaouais 2003 à l'attention de madame Guylaine Beaulieu, 74, boulevard Montclair, Gatineau, Québec, J8Y 2E7.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11600-972	25 000 \$	Subventions diverses subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2003.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-1322\* RÈGLEMENT NUMÉRO 142-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 174 000 \$ POUR CONSTRUIRE UN RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE ENTRE LE 244 ET LE 298 DU BOULEVARD LORRAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 142-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 174 000 \$ pour construire un réseau d'égout sanitaire entre le 244 et le 298 du boulevard Lorrain.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-1323 NOMINATION À L'ESSAI DE MONSIEUR GAÉTAN DURAND AU POSTE D'OPÉRATEUR « C » AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur « C » au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la nomination à l'essai de monsieur Gaétan Durand au poste d'opérateur « C », Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Gaétan Durand est assujetti à une période d'essai de 3 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Gaétan Durand sera celui de la classe IV de l'échelle salariale des employés cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31250-114 - Réparations paysagers – Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2003.

Adoptée

**CE-2003-1324 PERMANENCE DE MADAME MIREILLE MUNGER AU POSTE DE SECRÉTAIRE À LA DIVISION ANIMATION CULTURELLE DU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Mireille Munger a été nommée à l'essai pour une période de six mois par la résolution numéro CE-2002-550 adoptée par le comité exécutif le 7 mai 2002;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Mireille Munger est entrée en fonction le 13 janvier 2003;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Munger a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de madame Mireille Munger au poste de secrétaire à la division animation culturelle du Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs et ce, rétroactivement au 13 juillet 2003.

Adoptée

**CE-2003-1325 ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME CAROLINE GODIN AU POSTE DE GREFFIER SUPPLÉANT À LA COUR MUNICIPALE, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de greffier suppléant à la cour municipale, Module des services corporatifs, (poste numéro 63 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Caroline Godin au poste de greffier suppléant à la cour municipale, Module des services corporatifs.

Madame Caroline Godin est assujettie à une période d'essai de 3 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Godin sera celui de la classe 7, 3<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12100-112 – Cour municipale – Rémunération régulière – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2003.

Adoptée

**CE-2003-1326 AUTORISER TROIS MEMBRES DE LA COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE, DES LETTRES ET DU PATRIMOINE À PARTICIPER AU COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE - DRUMMONDVILLE - 24 AU 26 SEPTEMBRE 2003 – 2 400 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise les membres suivants de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine à participer au colloque Les Arts et la Ville qui se tiendra à Drummondville du 24 au 26 septembre 2003 :

Madame Louise Poirier, conseillère municipale et présidente de la Commission  
Madame Monique Trotier, représentante du milieu  
Monsieur Michel-Rémi Lafond, représentant du Conseil régional de la culture de l'Outaouais

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre de Les Arts et la Ville, 870, avenue de Salaberry, bureau 302, Québec, Québec, G1R 2T9, couvrant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72135-311-44348	2 400 \$	Commission des arts congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2003.

Adoptée

**CE-2003-1327 DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CENTRE DES AÎNÉS DE GATINEAU - 89, RUE JEAN-RENÉ-MONETTE - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÉLE DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Centre des aînés de Gatineau a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 89, rue Jean-René-Monette;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec après consultation avec la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières l'organisme Centre des aînés de Gatineau pour l'immeuble situé au 89, rue Jean-René-Monette.

Adoptée

**CE-2003-1328 DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CENTRE D'INTERVENTION ET DE PRÉVENTION EN TOXICOMANIE DE L'OUTAOUAIS - 92, RUE SAINT-JACQUES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Centre d'intervention et de prévention en toxicomanie de l'Outaouais a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 92, rue Saint-Jacques;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec après consultation avec la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières l'organisme Centre d'intervention et de prévention en toxicomanie de l'Outaouais pour l'immeuble situé au 92, rue Saint-Jacques.

Adoptée

**CE-2003-1329 SOUMISSION 2003 SP 166 - ROBERT GAUVREAU & FILS CONSTRUCTION LTÉE - TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE LA COUR MUNICIPALE (ÉDIFICE JOS MONTFERRAND, 170, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE) - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 199 906,54 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Robert Gauvreau & Fils Construction Ltée, 106, Montée de la Source, Cantley, Québec, J8V 2T8, pour les travaux d'agrandissement de la cour municipale située dans l'édifice Jos-Montferrand, 170, rue de l'Hôtel-de-Ville au montant total de 199 906,54 \$, taxes incluses incluant l'option de la fourniture d'un cabinet d'aisance, le tout en conformité avec sa soumission en date du 21 août 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-10002-019-44349	192 955,13 \$	Aménagement des locaux fusion salle d'audition cour municipale
04-13493	6 951,41 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-10002-014	40 000 \$		Aménagement des locaux fusion // adm. & fin. direction de module et finances
06-10002-019		40 000 \$	Aménagement des locaux fusion // salle d'audition cour municipale

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2003.

Adoptée

**CE-2003-1330** **PARTICIPATION DE MONSIEUR RICHARD CÔTÉ À UNE ACTIVITÉ SPÉCIALE DES CONCESSIONNAIRES D'AUTOMOBILES DE L'OUTAOUAIS AU PROFIT DES MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES ET ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE - 17 SEPTEMBRE 2003 (118 \$) ET SUBVENTION DE MONSIEUR JOSEPH DE SYLVA (50 \$) – DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE ET DU VERSANT**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur Richard Côté à participer à une activité spéciale organisée par la Corporation des concessionnaires d'automobiles de l'Outaouais au profit des maisons d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale qui aura lieu le 17 septembre 2003.

De plus, ce comité autorise monsieur Joseph De Sylva à verser un montant de 50 \$ pour cette activité.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 168 \$ à l'ordre de la Corporation des concessionnaires d'automobiles de l'Outaouais à l'attention de monsieur Denis Daneau, 28, rue d'Angers, Gatineau, Québec, J8T 4K1, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11413-972	118 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2003.

Adoptée

**CE-2003-1331 PARTICIPATION DE MESSIEURS ANDRÉ LEVAC ET RICHARD JENNINGS À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE CLUB ROTARY AYLNER-LUCERNE – 20 SEPTEMBRE 2003 - 140 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs André Levac et Richard Jennings à participer à une activité organisée par le Club Rotary Aylmer-Lucerne le 20 septembre 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 140 \$ à l'ordre du Club Rotary Aylmer-Lucerne à l'attention de monsieur François Chartrand, C.P. 152, Gatineau, Québec, J9H 5E5.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11403-972	70 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11401-972	70 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2003.

Adoptée

**CE-2003-1332 AUTORISER LE DÉPLACEMENT DE 2 MEMBRES DU CONSEIL - MÉMOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le déplacement de madame Jocelyne Houle et monsieur Lawrence Cannon à Québec dans le cadre de la présentation du mémoire de la Ville de Gatineau sur le projet de loi numéro 9.

De plus, ce comité autorise le remboursement de leurs dépenses et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2003.

Adoptée

**CE-2003-1333 ADOPTION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES, DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION - SERVICES PROFESSIONNELS - MANDAT POUR LA RÉVISION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les documents d'appel d'offres public pour le mandat de la révision du plan et des règlements d'urbanisme comprenant les cahiers suivants : avis aux soumissionnaires incluant la grille d'évaluation et de pondération, services, soumission, clauses administratives, offre de prix et offre de services.

De plus, ce comité nomme les membres proposés pour le Comité de sélection soit, messieurs Jacques Hudon, directeur du Module des services corporatifs, Claude Doucet, directeur du Module de l'aménagement et du développement du territoire, Pierre Tanguay, directeur du Service d'urbanisme, Éric Boutet, responsable de la section planification, madame Marie-

Claude Martel, responsable, section réglementation et un représentant de la division de l'approvisionnement du Service des finances à titre de secrétaire du comité et observateur.

Adoptée

---

**MADAME JOCELYNE HOULE**  
Maire suppléant et vice-présidente  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif